



# Bruges

Le 2 Mars 2026

**DEC-2026-25**

PTO / Centre commande publique / CB

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** le besoin pour la Ville de Bruges d'effectuer un remplacement intégral de la tribune actuelle et des sièges de la mezzanine au sein de la salle de spectacles de l'Espace Culturel Treulon. La prestation consiste au démontage de la tribune actuelle et à la fourniture et l'installation d'une nouvelle tribune de minimum 430 places assises réparties en un minimum de 350 sièges dans la tribune monobloc rétractable et 80 sièges dans la mezzanine.

**CONSIDERANT** la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R2124-2 1° et R 2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique) en vue de l'attribution du marché de fournitures et de services (n°2025-BRU043) relatif à l'acquisition et l'installation d'une nouvelle tribune et du remplacement des sièges associés à la mezzanine au sein de la salle de spectacles de l'Espace Culturel Treulon. L'exécution des prestations débute à compter de la notification du marché, avec un objectif contractuel de réception au plus tard le 04/09/2026.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 09/12/2025 au BOAMP et JOUE et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

**CONSIDERANT** que 11 dossiers de consultation ont été téléchargés, et que 5 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 16/01/2026 à 12h00),

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**VU** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres du 17 février 2026,



# Bruges

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché (n°2025-BRU043) relatif à l'acquisition et l'installation d'une nouvelle tribune et du remplacement des sièges associés à la mezzanine au sein de la salle de spectacles de l'Espace Culturel Treulon à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (offre de base) à la société **MASTER INDUSTRIE** (SIRET 453 524 613 00024), domiciliée zone Vendeopôle - rue Laënnec, à **CHANVERRIE** (85130),
- **De payer** à réception de factures, la somme de **308 269,00 € HT soit 369 922,80 € TTC** (T.V.A 20 %).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.



**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

**Pierre CHAMOULEAU**